

Mohammedia : dès lundi 29 avril, il n'y aura plus de pharmacie de garde après minuit !

Compte Test - 2024-04-28 20:07:40 - Vu sur pharmacie.ma

Le Syndicat des pharmaciens de Mohammedia (SPM) a adressé une circulaire à ses membres, le 23 avril 2024, annonçant la suspension de la garde de nuit. Cette circulaire informe les pharmaciens de la ville que les résolutions adoptées lors des Assemblées générales extraordinaires des 20 décembre 2023 et 5 mars 2024 entreront en vigueur dès le lundi 29 avril 2024.

À partir de cette date, le SPM précise qu'il n'y aura plus de pharmacies ouvertes après minuit, sachant que les pharmacies de garde de jour ferment à minuit.

La circulaire souligne également la possibilité de futures actions de protestation, telles que des sit-in, des fermetures d'une journée, même des grèves. Elle insiste également sur le fait que ces moyens de contestation sont protégés par la constitution et «qu'aucune réquisition ne peut avoir lieu».

Cette action de protestation, tant attendue par les pharmaciens de Mohammedia, fait suite à une période d'anarchie inédite. En effet, malgré les multiples efforts du Syndicat et des pharmaciens, certains pharmaciens pratiquent des horaires à leur convenance, motivés uniquement par les gains supplémentaires qu'ils peuvent réaliser aux dépens de leurs voisins et des pharmacies de garde. En agissant de la sorte, ces pharmaciens font fi de l'horaire officiel défini par le gouverneur de Mohammedia après consultation du Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens du Sud et des conséquences néfastes de leur comportement irresponsable et anti-confraternel sur l'organisation des gardes et l'approvisionnement en médicament des citoyens.

Cette décision a été officiellement notifiée aux autorités locales, avec un courrier déposé au bureau d'ordre de la préfecture de Mohammedia, ainsi qu'une communication formelle remise par un huissier de justice au pachalik de la même ville.

Sans une intervention urgente des autorités, des horaires incompatibles avec l'exercice personnel de la pharmacie et avec la législation du travail risquent de se généraliser. Les principaux perdants seront, une fois de plus, les pharmaciens respectueux de la loi qui vont être obligés de travailler plus pour maintenir leur chiffre d'affaires et les citoyens qui risquent d'être privés de leurs traitements, particulièrement de minuit à 8 heures, tranche d'horaire non rentable qui présente peu d'intérêt pour les adeptes des horaires à la carte !